

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 783 Convention pour l'occupation du Théâtre du Rond-Point, 2bis avenue Franklin D. Roosevelt à Paris 8e avec la SARL Théâtre du Rond-Point.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du Théâtre du Rond-Point avec la SARL Théâtre du Rond-Point ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 29 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la passation d'une convention établie entre la Ville de Paris et la SARL Théâtre du Rond-Point, pour l'occupation du Théâtre du Rond-Point, 2 bis avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La recette correspondant à la convention visée à l'article 1^{er} sera constatée sur la rubrique 313, chapitre 75, nature 757 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.